



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

**A l'attention de Monsieur RIBET et Monsieur DELMAS
DGOS**

Objet: Préavis de grève spécifique

Montreuil, le 22 février 2022

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 15 mars 2022** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,

- **L'Établissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique**

Ce mardi 15 mars 2022 les manipulateur.e.s seront mobilisé.e.s pour revendiquer :

- **Des augmentations de salaire, celles du Ségur ne sont pas à la hauteur des revendications légitimes et déjà gommées par l'augmentation du coût de la vie. La CGT revendique 1,8 x SMIC en début de carrière, à la hauteur du niveau d'étude et le doublement du salaire sur la carrière.**
- **Le versement de toutes les primes existantes à l'ensemble des MERM : prime Veil de 90 euros, prime tutorat et prime Buzyn, l'intégration de l'ensemble des primes au salaire lors du calcul de la pension de retraite à taux plein à 57 ans, le maintien des régimes spéciaux et la revalorisation des primes et indemnités de nuit, dimanche et jours fériés**
- **La reconnaissance de la pénibilité et des risques professionnels par le départ anticipé à la retraite à 57 ans à taux plein**
- **Le recrutement immédiat de MERM sur des emplois pérennes et l'arrêt des emplois précaires.**
- **La protection systématique des MERM enceintes dans l'ensemble des services d'imagerie médicale**
- **La mise en place d'un effectif normé selon les spécificités des services pour garantir la sécurité des patients et personnels et la qualité des soins**
- **L'utilisation exclusive, par les MERM, des équipements d'imagerie médicale à visée diagnostique ou thérapeutique**
- **La formation initiale incluant les évolutions technologiques**
- **La reconnaissance en pratique avancée et niveau master des DIU d'échographie et DIU d'imagerie interventionnelle pour les MERM avec un salaire du niveau ingénieur**
- **Mise en œuvre de nouvelles pratiques avancées avec une reconnaissance au niveau master dans de nouveaux domaines**
- **Le versement des indemnités de stage à tous les étudiants MERM, quel que soit leur lieu de formation et la modification de la réglementation**
- **L'attribution de moyens financiers affectés à l'amélioration des conditions de travail et à la garantie de sécurité de tous**
- **Le Financement de la Sécurité Sociale à hauteur des besoins**

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Notre Fédération CGT Santé et Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Sylvie PONS,
Co-animatrice espace revendicatif

